

La France est de bonne constitution

Floriane BOURGEOIS, Sérénya DJIBODÉ-APLOGAN, Cathy LANGLOIS, Mélina LEMAIRE, Olivier RICHAUVET, Yannick SOMAUROO

Étudiants en L1 Droit – Université de La Réunion – Campus de Saint-Denis

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du jury, Mesdames et Messieurs,

Si je me tiens ici face à vous, c'est qu'il semblerait que certaines personnes doutent encore de la bonne constitution de la France. Peut-être parce qu'elles ne voient en elle qu'un simple État, enfin j'ose espérer que vous n'avez pas une vision si réductrice. Mais laissez-moi en tant que patriote, vous rappeler que la France est bien plus. Plus qu'un État, plus qu'une machine institutionnelle, plus qu'une chose dépourvue de chaleur, la France est un Être.

France, par le visage de Marianne se présente à nous naturellement sous les traits d'une femme. Exigeriez-vous d'une femme qu'elle soit parfaite ou simplement de bonne... Constitution ? Constitution de 1958 qui tout comme Ève est née d'un homme, ou plutôt des mains de deux hommes : celles du Général de Gaulle et de Michel Debré. Constitution tant désirée dont l'esprit est novateur et ingénieux. Mais avant de vous parler de cet esprit, laissez-moi vous parler du corps de France, car ne dit-on pas « un esprit sain dans un corps sain » ? Hé bien si, car une bonne constitution se doit d'être entendue en plusieurs sens.

Jolie France à la forme hexagonale assume ses formes et prend soin de chacune d'entre elles. Reconnaissante, elle encourage l'effort en délivrant un prix à chacune des régions qui s'illustrent dans un domaine : comme la Marianne d'Or, un prix délivré aux communes pour leurs actions et initiatives politiques.

France élue miss mode, miss touristique, rayonne à travers le monde. Alors, comment douter de sa bonne constitution, alors que l'on y vit ? Huit touristes sur dix repartent comblés, alors je vous le redemande, comment peut-on douter de sa bonne constitution, ne serait-ce que physique, géographique, quand nous voyons toutes les diversités qu'elle nous offre ? De la chaleur à l'Étang salé, à la fraîcheur des Vosges, en passant par les forêts, les lacs, les montagnes. Comment ne pas parler des larmes de ceux qui la quittent, larmes qui coulent le long des arrondis de Paris et se noient dans la Seine.

Paris, justement, parlons-en de cette capitale. On pourrait penser qu'elle serait la ville de toutes les décisions, mais c'était sans compter sur la générosité de

France et sur des principes comme la déconcentration, qui permet à chacun de ses membres d'être autonome. En effet France a voulu rendre plus efficace, plus rapide, et donner plus de pouvoirs et d'indépendance aux régions, départements et communes. Il me semble d'ailleurs intéressant de souligner que la Constitution, code ADN aux 89 acides aminés, reconnaît au Préfet la fonction de représenter au niveau local, l'État, en rappelant qu'il a « *la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois* » (article 72). Dans un souci d'être au plus près de ses enfants, France applique un principe par la suite, qui est celui de la décentralisation qui vise à donner une personnalité morale aux entités.

France, comme la mère patrie laisse donc une certaine liberté à ses enfants tout en maintenant un lien, la relation n'en est que plus forte et la Constitution meilleure. Elle agit de la sorte, même avec ses membres les plus éloignés. DOM DOM la France chante librement, DOM-TOM sont ses airs exotiques. Car oui la France est bien la seule à avoir su garder des DOM et des TOM, à tenter de leur faire oublier la distance grâce à un principe, qui est la continuité territoriale. Mais la République est une et indivisible, c'est ce que consacre son code ADN.

Ainsi la France est composée de nombreuses terres, plus belles les unes que les autres, signe d'une bonne composition qui perdure. Alors je vous poserai une question, une question qui résumera mon propos : Qu'est-ce qu'avoir une bonne composition si ce n'est avoir une bonne constitution ? Autrement dit, si la France est bien composée comme nous l'avons vu, n'est-elle pas par conséquent de bonne constitution ?

Je pense que les plus réfractaires se rendront à l'évidence. Mais comme je vous l'ai dit, la France est bien plus, et je laisse donc la parole à mon confrère qui vous montrera que sa bonne constitution n'est pas que physique.

La France est-elle de bonne constitution ? Madame et Messieurs les membres du jury, il m'est donné l'occasion aujourd'hui de vous le démontrer.

Pour vous le démontrer, j'aimerais faire avec vous un retour en arrière et vous parler d'un temps que les moins de 80 ans ne peuvent pas connaître, personnellement...

À l'époque, France était une adolescente, et comme toute adolescente, elle était travaillée par ses hormones. Elle était colérique, lunatique, instable ! Et elle changeait de gouvernement, comme elle changeait de tenue ! Elle souffrait de troubles du gouvernement chronique ! En même temps me diriez-vous, que pouvait-on attendre d'une France sans réelle Constitution ? Trois lois, trois petites lois qui se prétendent constitutionnelles ! Mais attendez, c'est comme s'asseoir sur une chaise à laquelle il manquerait un pied. L'instabilité est déjà inévitable.

Mais rajoutez à cela un Parlement, un parlement qui a vieilli, mais qui ne s'est pas assagi, un exécutif affaibli, et c'est 36 gouvernements que l'on voit

défiler en 8 ans ! Cela représente l'apparition d'un nouveau gouvernement tous les 6 mois, tous les 6 mois ! Il est clair qu'à l'époque, France était instable !

Mais ça, c'était avant.

Car aujourd'hui, France ne souffre plus de troubles du gouvernement chronique, non ce n'est plus ce grand corps malade ! France est guérie.

Elle porte désormais cette robe de stabilité, une robe qui lui a été offerte par le Général de Gaulle, et qui a été confectionnée par Michel Debré, cet homme, ce Réunionnais, qui a transmis son amour pour la République à ses enfants.

Il est donc désormais possible sous cette nouvelle République, et sous le règne de cette bonne Constitution française, que le pouvoir exécutif dissolve l'Assemblée nationale et que cette même assemblée nationale renverse le gouvernement ! Il y a ainsi, un équilibre des pouvoirs ! L'exécutif est désormais muni d'une arme contre le Parlement. Et c'est notre bonne Constitution française, dans ses articles 12 et 49 qui permettent cet équilibre.

Il existe aussi des liens entre ces différents pouvoirs, ce qui est logique dans un bon système. Pour vous l'expliquer de manière plus ludique : imaginez un corps où les différents organes ne se soucieraient pas les uns des autres, où ils ne communiqueraient pas. Cela rendrait ce corps malade ! Mais en France, la communication existe, on peut interpeller, on peut exposer sa politique. On arrive alors à des organes qui communiquent, assurant la bonne constitution du corps de France !

Mais bien qu'elle chérisse cette robe de stabilité, France n'hésite pas à la retrousser dans les situations plus sportives ! Alternances et cohabitations ne sont pas des haies assez hautes pour bloquer la foulée française ! Qui n'aurait pas peur devant l'inconnu ! En 1981, la France tremble, les gens de peu de foi parlent de fin ! Mais l'alternance n'a pas eu raison de France, puisque sa Constitution a su s'y adapter ! Et sur cette route socialiste, France est confrontée à de nouvelles situations, qu'on appelle cohabitations ! Mais là encore, elle ne se laisse pas faire, et grâce à sa bonne Constitution, elle permet aux institutions de perdurer !

Les détracteurs diront toujours qu'il y a un « mais », et le seul Mai sur celui qu'il est bon de s'attarder c'est le mois de mai de 1968, que la France a pu surmonter, forte de ses institutions !

En somme, aujourd'hui vous me demandez si la France est de bonne Constitution et je vous répondrais que si avec un passé comme le sien, je suis encore là devant vous à plaider ma cause, c'est qu'elle l'est !

Mais que serait un corps bien constitué sans un esprit raisonné ? Je passe donc la parole à ma consœur qui va vous le démontrer.

Madame et Messieurs les membres du jury, la France est-elle de bonne constitution ? Mes confrères ont développé l'aspect physique de France, son histoire, mais attachons-nous maintenant à son esprit, à sa conscience, je veux dire par là, à sa Constitution, au texte.

La Constitution, nous le savons tous, a été pensée et rédigée par le Général de Gaulle et par Michel Debré qui tous deux défendent les valeurs républicaines. Car oui, la France est une République ! Liberté, égalité, fraternité ! C'est la devise de la France ! Trois mots gravés dans la Constitution française en son article 2.

Liberté, en effet, en France nous sommes libres ! Libre de penser, libre d'exprimer nos pensées. Mais n'est-ce pas merveilleux, d'avoir la possibilité d'échanger, de confronter et de s'enrichir des idées antagonistes d'autrui ? Cela est possible que par la bonne Constitution de la France.

Égalité, les détracteurs de la Vème vont s'empresser de dire « non la liberté en France n'est que fiction ! » À cela, je leur réponds, mais ouvrez les yeux, ouvrez les donc, car dans notre pays l'égalité a du sens. Alors oui, elle n'est pas totale, mais ce n'est pas figé, ça avance. Prenons l'exemple du gouvernement Ayrault, aujourd'hui, aux plus hautes sphères politiques, la parité est totale. Dix-sept ministres hommes travaillent en harmonie avec dix-sept ministres femmes.

Il y a également le CSA qui, en période de campagne présidentielle, assure l'égalité du temps de parole entre les différents candidats.